

# Fiche inscription

## Yoga Do-in 2024/2025

NOM : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	
.....	
Tél. : .....	Mail : .....

Je m'inscris pour l'année 2024/2025 (cours de septembre à juin suivant le calendrier fourni en annexe disponible sur le site web de l'association) et règle ma cotisation (veuillez cocher la ou les cases correspondantes) :

Durée d'engagement	Tarif	Cochez
<b>Adhésion association</b>	12 €	X
YOGA - Forfait 10 séances valable 1 an	115 €	
YOGA - Trimestre (1 cours par semaine durant 12 semaines consécutives)	120 €	
YOGA - Année 1 cours par semaine	306 €	
YOGA - Année 2 cours par semaine ou couple	420 €	
YOGA DU RIRE - Forfait 10 séances valable 1 an	50 €	
DO IN - Trimestre	95 €	
DO IN - Année	250 €	
<b>Total</b>		

***Pour les petits budgets (demandeurs d'emploi, étudiants, etc.), réduction de 10% sur l'abonnement sur présentation d'un justificatif.***

Règlement en espèces, en chèque ou par virement bancaire. Les règlements par chèque peuvent être effectués en un ou plusieurs chèques (maximum 3) à l'ordre de «S.M.Y.L.E. Pyrénées», en précisant les dates d'encaissement au dos des chèques.

A titre informatif, 36 cours de Yoga seront donnés au cours de l'année 2024-25. Le tableau ci-dessous vous précise, selon le forfait choisi, le coût net individuel de vos séances de Yoga et de Yoga du rire.

	Tarif annuel	Tarif individuel par séance
YOGA - 10 séances	115 €	11,50 €
YOGA - Trimestre	120 €	10 €
YOGA - Année 1 cours	306 €	8,50 €
YOGA - Année 2 cours	420 €	5,83 €
YOGA DU RIRE - 10 séances	50 €	5 €

Ci-dessous, la liste des cours donnés par l'association cette année :

Cours	Horaire	Lieu	Prof
YOGA	Lundi 12h00 / 13h30	Vielle Aure / Studio de danse	Baptiste
	Mardi 9h15 / 10h45	Loudenvielle / Salle Pascau	
	Mercredi 9h00 / 10h30	Arreau / Ecole maternelle	
	Mercredi 19h00 / 20h30	Arreau /Ecole maternelle	
YOGA DU RIRE	Mardi 19h00 / 20h30	Arreau /Ecole maternelle	Baptiste
DO IN	Lundi 19h00 / 20h00	Hèches / Ancienne salle du conseil	Christine
	Mercredi 10h30 / 11h30	Arreau/Ecole maternelle	

**J'autorise l'association SMYLE Pyrénées à diffuser les documents photographiques et vidéo sur lesquels je pourrais figurer. Je consens à ce qu'ils soient utilisés à des fins de promotion de l'activité de l'association SMYLE Pyrénées.**

**Merci de joindre un certificat médical d'aptitude à la pratique du yoga (postures, exercices de respiration et de médiation) et du do in.**

Je souhaite signaler quelque chose à mon professeur (ex. : problème de santé) : .....

.....

.....

.....

Qu'attendez-vous de la pratique du yoga ou du do in ? Pourquoi souhaitez-vous pratiquer ? .....

.....

.....

.....

## Règlement intérieur aux cours

- Quel que soit le forfait choisi, vous avez la possibilité de participer aux cours de Yoga de l'Energie au créneau qui vous convient le mieux et pouvez donc changer de créneau d'une semaine à l'autre, sous réserve de la disponibilité dans la salle.
- Chaque pratiquant amène son matériel : tapis et éventuellement zafus ou coussin pour l'assise, couverture, sous-tapis. Possibilité d'achat de matériel par le biais de l'association.
- Un certificat médical d'aptitude à **la pratique du yoga (postures, exercices de respiration et de médiation) et du do in** de moins de 2 mois est demandé. Le certificat médical ne saurait en aucun cas être utilisé pour mettre en cause la responsabilité des professeurs, et notamment si votre état de santé change en cours d'année. Les professeurs de Yoga et de Do-in n'ont pas qualité pour agir en tant que professionnels de santé et à ce titre, il vous revient de consulter votre médecin pour connaître toute contre-indication à l'une quelconque des pratiques dispensées par le biais de S.M.Y.L.E. Pyrénées et adapter votre pratique en conséquence.
- En tant que participant aux cours de yoga, vous demeurez entièrement responsable de votre pratique, de votre sécurité et de votre bien-être. La responsabilité de prendre une posture ou non, de la garder ou d'en sortir, vous revient. Il en est de même pour les exercices respiratoires et de méditation.
- Un problème de santé survenant en cours d'année doit être signalé aux professeurs.
- Une fois engagé, votre abonnement est non-remboursable sauf cas de force majeure telle qu'elle est définie à l'article 1218 du Code civil. Le cas échéant, il est fait remboursement de l'abonnement au *pro rata temporis*.

Contacts des professeurs et de l'association :

- ✓ Baptiste Maruca-Miceli : 06 52 95 80 11
- ✓ Christine Lacassagne : 07 88 44 41 76
- ✓ Adresse mail : [smylepyrenees@gmail.com](mailto:smylepyrenees@gmail.com) / site web : [www.smyle-pyrenees.fr](http://www.smyle-pyrenees.fr)

**En apposant ma signature au bas de ce document, je reconnais et accepte les conditions du règlement intérieur et m'engage selon les choix indiqués dans la fiche d'inscription.** Si la fiche d'inscription n'est pas imprimée en recto-verso, je paraphe la première page et ajoute mes nom et prénom à côté de ma signature.

Date : .....

Signature